



N/réf. 10 SF/voo

**RAPPORT D'ACTIVITE LEGISLATURE 2019-2023**  
**1ère année**  
**(1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 décembre 2019)**

**COMMISSION D'ATTRIBUTION DU FONDS DE COMPENSATION**  
instituée par le règlement d'application de la LaLAT

I. Bases légales

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, lettre a du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A2 20.01);
- Article 30D de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT; L1 30);
- Article 2 du règlement de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (RaLAT).

II. Compétences légales de la commission

La commission d'attribution du fonds de compensation est chargée d'élaborer des directives fixant les principes d'octroi des fonds prélevés au titre de la taxe sur la plus-value foncière et destinés au financement d'équipements communaux. Elle rend un préavis sur l'attribution de ces fonds par le département territoire (DT).

III. Activités de la commission

La commission a siégé en dates du 14 février et 26 novembre 2019.

M. Gilles Marti représente de l'Association des communes genevoises (ACG).

Monsieur Guillaume Zuber représente du Service de surveillance des communes de juin 2017 à septembre 2019. Depuis octobre 2019, il est remplacé par Mme Olivia Le Fort.

M. Sylvain Ferretti, Directeur général de l'Office de l'urbanisme, assure la présidence de la commission.

La commission s'est penchée sur la modification de la directive fixant les principes d'octroi des fonds. Ces travaux devraient être finalisés lors du premier trimestre 2020.

Deux orientations sont actuellement en réflexion. La première vise à pouvoir effectuer un versement au fonds intercommunal de développement urbain, et ainsi bénéficier d'une simplification administrative, le FIDU poursuivant les mêmes objectifs que ceux du fonds de compensation. La deuxième propose de pouvoir diriger une partie du subventionnement sur des projet d'aménagement soutenant et compatibles avec la transition écologique.

Les propositions sont en cours de discussion avec les partenaires.

IV. Secrétariat de la commission

L'office de l'urbanisme, M. Christophe Salmon, a assuré le secrétariat de la commission.

V. Frais de la commission

Aucune somme n'a été versée pendant la période considérée.

Genève, le 17 janvier 2020



Sylvain Ferretti  
Directeur général